



Frais d'huissier à payer malgré refus d'expulsion du tribunal

Par **PARENTC**, le **10/04/2012** à **19:05**

Bonjour,

En octobre 2011, mon bailleur m'a assigné pour demander l'expulsion du logement que j'occupe.

Par jugement en date du 13 décembre 2011, le tribunal a refusé cette expulsion et entre temps j'ai obtenu un FSL (prêt de la CAF) pour la totalité de la dette.

Aujourd'hui, mon bailleur m'écrit pour me réclamer 372.11€ de frais d'huissier (une facture qu'ils auraient reçu) à payer en plus de loyer pour le mois prochain.

Ont-ils le droit? J'ai beaucoup de mal à payer mon loyer tous les mois (mon bailleur me remet la tête dans l'eau...).

Merci par avance de votre aide
Bien cordialement

PARENT Corinne